

## Valorisation dans le cadre de l'actuel programme opérationnel plurirégional Loire de l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur de projets de recherche et/ou données

---

L'Etablissement public Loire a fait part au SGAR Centre (Cf. Courriers de décembre 2011 et d'août 2013) de son souhait que l'effort contributif de l'Etablissement en tant que service instructeur puisse apparaître et être intégré dans la programmation du plan Loire, au moins sous forme de contrepartie pure au titre de l'axe 4 du programme opérationnel.

Cette note reprend et actualise celle présentée au Bureau de novembre 2011 et transmise au SGAR par courrier en date du 8 décembre 2011, dans lequel figurait également la proposition de retenir le principe que cette contribution fasse l'objet d'une programmation unique sur la totalité de la période 2008-2015.

Il est rappelé les formes qu'empruntent les interventions de l'Etablissement au titre de la plate-forme recherche/données/information :

- animateur de la plate-forme RDI, intégrant le secrétariat du Conseil scientifique du plan Loire ;
- **service instructeur des demandes de subvention relevant de l'axe 2 du programme opérationnel plurirégional Loire** ;
- maître d'ouvrage de certaines opérations présentant une dimension de bassin ;
- co-financeur de certaines opérations.

Pour mémoire, le comité syndical de l'Etablissement a décidé d'autoriser l'intervention en tant que service instructeur des dossiers dans le cadre de la plate-forme RDI par délibération n°07-36 du 19 octobre 2007, afin notamment de **faciliter la continuité entre l'émergence des projets et leur concrétisation en termes opérationnels**.

Par courrier en date du 24 janvier 2008, le Préfet coordonnateur de bassin a confirmé que l'instruction des demandes de subventions relevant de l'Axe 2 du PO (*Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du bassin de la Loire*) était confiée à l'EP Loire (une décision s'inscrivant dans le prolongement de la proposition formulée lors de la réunion du comité de gestion du CPIER Loire du 2 juillet 2007).

Ce rôle de service instructeur est assuré depuis lors **au bénéfice des acteurs du plan Loire, notamment les porteurs de projets, les cofinanceurs et les gestionnaires intéressés par les résultats des opérations**. Il comprend l'instruction et le suivi des opérations, depuis le dépôt de la demande de subvention jusqu'aux paiements et au contrôle, dans le respect de la « piste d'audit » du plan Loire.

L'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur mobilise des agents pour un travail dont l'évaluation, effectuée *a minima*, fait apparaître l'implication suivante :

Année	2008 (à partir de février)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (janvier à juin)
<b>Equivalents Temps Plein</b>	<b>1</b>	<b>~1,3</b>	<b>~1,6</b>	<b>~1,6</b>	<b>~1,7</b>	<b>~1,7</b>	<b>~1,4</b>	<b>~0,4</b>
Nombre d'agents impliqués pour une partie de leur temps de travail (y compris 1 apprenti(e) et/ou un renfort temporaire pour certaines périodes)	4	6	6	6	6	6	5	5

Il est estimé que le **coût de cette mobilisation** s'élève à près de **0,5 M€ sur la période de référence**, représentant pas moins de **12,5 % du montant total de la contribution envisagée initialement par l'Etablissement au titre du volet recherche, données, information du plan Loire**.

Cette intervention a connu une montée en charge progressive liée à la programmation régulière des opérations de recherche/données/information, et se traduit par le bon avancement de la plate-forme RDI : **160 opérations de recherche/données/information programmées** depuis le lancement du plan Loire en 2007 (dont 142 instruites par l'EP Loire et 17 en maîtrise d'ouvrage EP Loire).

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**